

# ATELIER CITOYEN #7

## Asile et immigration

— Lundi 5 février —



**Compte-rendu des échanges**

LA RÉPUBLIQUE  
**En Marche !**

# Introduction de Pacôme Rupin

La France et l'Europe font face depuis 2015 à un afflux migratoire important, entre 2013 et 2017, le nombre de demandes d'asile en France est passé de 63 000 à plus de 100 000. Le budget consacré à l'asile, l'immigration et l'intégration a été augmenté de 26% pour 2018 avec la création d'emplois à l'OFII (Office Français de l'immigration et de l'intégration) et l'OFPRA (Office Français de la Protection des Réfugiés et Apatrides) pour améliorer l'efficacité de nos politiques.

Nous devons ainsi porter deux exigences claires et simples : l'humanité et l'efficacité.

- **Humanité** : conformément à nos traditions et à notre histoire, nous devons nous donner les moyens de mieux accueillir tous ceux qui sont victimes de persécutions. Cet accueil est inconditionnel et doit être garanti.
- **Efficacité** : pour garantir ce meilleur accueil et le droit d'asile, il nous faut maîtriser les flux migratoires et être capables d'éloigner ceux qui n'ont pas vocation à demeurer sur notre territoire. Il nous faut aussi simplifier et rendre plus lisibles nos procédures administratives.

Cette refonte porte sur trois axes :

- **Accélérer le traitement des demandes d'asile et améliorer l'accueil** des demandeurs d'asile, notamment afin de réduire la durée de traitement des demandes de 14 mois en moyenne à 6 mois.
- **Renforcer l'efficacité** et la crédibilité de la lutte contre l'immigration irrégulière et améliorer l'efficacité des politiques d'éloignement.
- **Améliorer les conditions d'intégration** et d'accueil des étrangers en situation régulière, notamment par un accompagnement dans l'apprentissage de la langue, dans l'accès au logement et au travail.

Pacôme  
Rupin —

# Restitution des travaux en sous-groupes

Cinquante personnes sont venues échanger en groupe sur les orientations du projet de loi. Chaque groupe ayant nommé un rapporteur en début d'atelier et s'étant prononcé sur une proposition pour chaque question, les participants ont déterminé en plénière les réponses qu'ils souhaitaient apporter aux 4 questions posées. Certaines réponses ne faisant pas consensus ont fait l'objet d'un vote afin de déterminer une position commune.

## **1. Quelle est la principale problématique en matière d'asile et d'immigration selon vous ?**

- L'ensemble des groupes a souhaité signaler l'importance de **distinguer les politiques concernant le droit d'asile et les politiques d'immigration** qui ne relèvent pas des mêmes enjeux ni des mêmes procédures. En notant que la question des migrants installés sur le territoire français depuis de nombreuses années nécessitait des mesures de régularisation qui ne figurent pas dans le projet du Gouvernement.
- En outre, **l'accueil**, par l'hébergement, l'accompagnement et l'intégration dans la vie citoyenne, est la principale problématique qui ressort de ces échanges avec une exigence d'humanité à conserver à chaque étape.

## **2. Parmi les mesures évoquées, laquelle vous paraît la plus pertinente ?**

- La disposition retenue comme la plus pertinente (24 votes) est celle de la **réduction des délais** de traitement des demandes d'asile de 14 à 6 mois. L'objectif est de permettre une prise en charge plus rapide des personnes migrantes selon le statut qui leur est accordé par l'OFPRA.
- Deux autres mesures ont retenu l'attention :
  - L'extension de la durée du titre de séjour de **protection subsidiaire** de 1 an à 4 ans ; pour que les personnes qui bénéficient de cette protection aient droit à un temps de séjour suffisant pour réaliser leurs démarches.
  - L'amélioration de l'information aux demandeurs d'asile sur la possibilité de **solliciter un titre de séjour en parallèle de la demande d'asile**. En effet, en cas de rejet de la demande d'asile, une demande de titre de séjour pour un autre motif peut être examinée.

# Restitution des travaux en sous-groupes

## 3. Parmi ces mêmes mesures, laquelle vous semble la moins pertinente ?

→ Deux mesures ont été unanimement jugées moins pertinentes :

- La diminution du **déla**i de recours devant la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile) de 1 mois à 15 jours. Cette mesure pose des questions pratiques pour les migrants qui ont besoin de temps pour solliciter une association et être accompagnés dans la réception et la traduction des documents administratifs.
- L'allongement de la **durée de rétention** de 45 à 90 jours. En effet, cette mesure a été considérée comme inefficace et potentiellement liberticide. Il a toutefois été rappelé que la rétention visait à maintenir auprès de l'administration les personnes soumises à une mesure d'éloignement, en particulier le temps d'obtenir un laissez-passer consulaire de la part du pays d'origine. Ceci fait actuellement l'objet d'un travail en commun avec les pays partenaires.

## 4. Quelle mesure / proposition qui ne figurerait pas dans le projet de loi souhaiteriez-vous y ajouter ?

→ La **révision de l'accord dit « Dublin III »** (22 votes) est perçue comme une nécessité afin d'harmoniser la politique migratoire européenne. L'obligation de faire une demande d'asile dans l'Etat européen d'arrivée conduit à des situations dramatiques tant pour les pays du Sud de l'Europe que pour les migrants eux-mêmes qui souhaitent échapper à cette obligation.

→ La question de l'**accès au travail** des étrangers et de la reconnaissance de ce travail ont aussi été retenues (17 votes) dans le cadre d'une réflexion plus large sur la régularisation.